

**DISCOURS CHRISTELLE DUBOS  
CONFERENCE DE PRESSE COMMUNE AVEC JULIEN DENORMANDIE**

**Présentation du plan de soutien d'urgence à l'aide alimentaire**

**SEUL LE PRONONCE FAIT FOI**

*Le 23 avril 2020,*

Mesdames et messieurs,

Dans cette crise, la France a eu la chance de ne pas avoir à improviser un modèle de protection sociale.

Pour autant, et nous le constatons chaque jour, la crise du COVID-19 pèse lourdement sur le quotidien de nos concitoyens.

Elle pèse plus lourdement encore sur les conditions de vies des plus fragiles d'entre eux.

Aussi notre modèle social a dû s'adapter à une crise qui a plusieurs visages - épidémique, économique ou encore social, avec l'objectif de prévenir ou du moins limiter ses effets sur nos concitoyens précaires.

**Adapter notre modèle social**, c'est renforcer le soutien de la Solidarité Nationale aux plus fragiles.

C'est ce que nous faisons en mettant en place l'aide exceptionnelle de solidarité à destinations de 4,1 millions foyers les plus précaires.

Le ministre Julien Denormandie l'a rappelé, cette aide cible tout particulièrement ces familles modestes, très modestes, qui subissent plus que les autres les effets de la crise.

**Adapter notre modèle social** c'était aussi éviter les ruptures de droits.

C'est ce que nous avons fait en rendant automatique le versement des minima sociaux pour tous ceux empêchés par la crise de faire leur déclaration.

**Adapter notre modèle social**, c'était créer une réserve sociale de 40 000 étudiants en travail social qui sont allés prêter main forte aux établissements sociaux et médico-sociaux.

**Adapter notre modèle social**, c'est s'assurer que chacun puisse, où qu'il vive, avoir accès aux produits de premières nécessité.

Cette question, c'est celle du maintien impératif de l'aide alimentaire sur l'ensemble de notre territoire.

**L'aide alimentaire, c'est l'aide la plus fondamentale, celle qui permet à des femmes, à des hommes, à des enfants de se nourrir.**

Elle passe par la distribution de repas, par les épiceries solidaires, par des maraudes.

En France, 5,5 millions de personnes y ont recours, soit ponctuellement soit régulièrement.

Cette aide est apportée par les associations avec le soutien financier de l'Etat, mais aussi des collectivités et bien entendu du grand public avec les dons.

**Or la crise épidémique que nous traversons complique considérablement le travail des associations de la même façon que pour les entreprises.**

Chaque jour, nous constatons la menace que fait peser la crise épidémique sur cette aide essentielle :

- Le manque de bénévoles.
- L'adaptation parfois complexe aux règles sanitaire.
- Les difficultés logistiques
- Et aussi, et surtout, une augmentation de la demande.

**Dès le début de la crise le Gouvernement a travaillé avec les associations pour assurer le maintien de l'aide alimentaire.**

D'abord nous avons appelé à la mobilisation des citoyens avec Gabriel Attal. La première affectation de la réserve civique consiste au soutien des associations d'aide alimentaire. 240 000 personnes se sont déjà inscrites sur le site.

Ensuite, avec Olivier Véran, Christophe Castaner et Julien Denormandie, nous avons demandé aux préfetures de coordonner l'aide alimentaire département par département : si des besoins sont

remontés, si des distributions sont mises en difficultés, les préfets peuvent trouver les solutions adéquates avec les associations et les collectivités.

Nous avons accompagné les associations afin qu'elles adaptent leur distribution et qu'elles puissent adopter les gestes barrières pour protéger leurs bénévoles et les publics dont ils prennent soin.

Pour vous donner un exemple simple, la distribution de paniers repas a remplacé l'organisation de repas pris en commun en réfectoire.

La fermeture des cuisines centrales ou des CROUS nous a permis aussi de redistribuer des denrées alimentaires vers ces associations. Nous travaillons aussi avec Didier Guillaume à ce que les producteurs ou les distributeurs puissent très facilement faire parvenir leurs surplus à l'aide alimentaire. Les préfetures le font aussi au niveau régional ou départemental.

Voilà, mesdames et messieurs ce qui est aujourd'hui mis en œuvre.

**Nous devons aujourd'hui aller plus loin.**

**Je vous annonce aujourd'hui un plan d'urgence pour soutenir l'aide alimentaire en France.**

Ce plan sera doté de 39 millions d'euros.

En comparaison, ce montant équivaut à un tiers du budget annuel alloué par l'Etat aux associations au titre de l'aide alimentaire.

Ce plan est constitué de deux piliers :

- D'un côté, un soutien financier aux associations
- De l'autre, une aide alimentaire d'urgence à des territoires en souffrance.

**Le soutien financier aux associations d'abord.**

25 millions d'euros viendront soutenir les associations chargées de l'aide alimentaire.

Ces 25 millions d'euros permettront de faire face à une demande qui augmente. Ils financeront des achats de denrées, centralisés par l'Etat et pour le compte des associations. Ils permettront aussi l'achat direct de denrées alimentaires par les associations.

Ils serviront aussi aux associations à pouvoir faire face aux dépenses qu'elles ont engagées pour tenir compte dans leurs distributions de la crise épidémique.

Ce soutien financier leur sera versé en fonction de leurs besoins, département par département, et leur permettra de maintenir cette aide absolument nécessaire.

**Nous devons aussi constater que certains territoires sont frappés de plein fouet par la crise : les besoins de certaines familles y sont tels que le réseau d'aide alimentaire ne permet pas d'y répondre.**

Les raisons en sont multiples. Mais le constat est là.

C'est pourquoi nous mettons sur pied une aide d'urgence alimentaire pour 14 millions d'euros à destination de territoires en difficultés, en France métropolitaine comme en outremer.

**Pour la France métropolitaine**, 10 millions d'euros seront consacré à cette aide d'urgence à destination de près de 100 000 foyers de région parisienne, de Lyon ou encore de Marseille – des familles, des personnes seules, qui affrontent aujourd'hui les pénuries.

Cette aide prendra la forme de chèques d'urgence alimentaire.

Ils seront confiés aux préfetures pour qu'elles organisent leur répartition avec les collectivités concernées.

Concrètement, ce sont les centres communaux d'action sociale des communes qui remettront les chèques aux personnes concernées, pour un équivalent de 105€ par foyer.

Partout où les coopérations existent, les collectivités pourront évidemment s'appuyer sur les réseaux associatifs.

Nous nous sommes ici inspiré du dispositif porté par Julien Denormandie pour les personnes sans-abris – un dispositif qui a montré son efficacité et sa rapidité de mise en œuvre.

En tout, 2,9 millions de chèques d'urgence alimentaire seront distribués. Ils seront utilisables dans les supermarchés et permettront l'achat de produits de première nécessité.

A titre d'exemple, en Seine-Saint-Denis, qui est aujourd'hui le territoire le plus en difficulté, cette aide d'urgence alimentaire représentera 2,6 millions d'euros.

Elle permettra de toucher 25 000 foyers identifiés par les services sociaux des communes du département.

**Pour les Outremer**s 4 millions d'euros seront destinés à fournir une aide d'urgence alimentaire à destination de Mayotte, de la Guyane et de Saint-Martin.

Cette aide prendra la forme de chèques d'urgence alimentaire – ce sera le cas à Mayotte, ou de distributions de denrées alimentaires – ce sera le cas en Guyane ou à Saint-Martin.

Ces dispositifs s'ajoutent à ceux déjà mis en place avec Annick Girardin, la ministre des outremer, pour aider les populations précaires d'outremer : l'aide aux sans-abris, le versement direct de la Prestation d'aide à la restauration scolaire et bien sûr l'aide exceptionnelle de solidarité.

**Voici mesdames et messieurs le plan d'urgence pour soutenir l'aide alimentaire face à la crise du COVID-19.**

39 millions d'euros qui viendront soutenir les associations et répondre en urgence à des territoires en souffrance.

Je veux insister sur ce mot d'urgence : dès demain les territoires concernés recevront ces premiers chèques d'urgence alimentaire.

Avec Julien Denormandie et l'ensemble du Gouvernement, nous oeuvrons jour après jour pour qu'à une crise sanitaire sans précédent ne s'ajoute pas des drames sociaux.

Nous continuerons de le faire jusqu'au bout. C'est le souhait du Président de la République.

Mais nous ne le faisons pas seuls, et le terme de « solidarité » s'écrit aujourd'hui plus que jamais au pluriel.

Je veux saluer et remercier l'engagement et le travail de celles et ceux qui font vivre ces solidarités.

Les associations et les collectivités territoriales – les conseil départementaux, les maires- avec lesquelles nous travaillons chaque jour.

Les services de l'Etat et les préfetures.

Les bénévoles.

Les travailleurs sociaux.

Et tous les Français qui aident quotidiennement nos concitoyens les plus fragiles.

Je vous remercie.